

**CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Le conseil municipal de la Ville de Rimouski statuera sur une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme lors de la séance ordinaire du **5 juillet 2021**, à compter de 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. L'assemblée publique de consultation devant porter sur cette demande est remplacée par une **consultation écrite** selon la procédure prévue au décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec, en date du 5 février 2021.
3. Aux fins de cette consultation, vos représentations ou commentaires doivent être transmis par écrit au bureau de la Ville, du **17 juin au 1^{er} juillet 2021**, en écrivant au soussigné à l'adresse courriel suivante :

julien.rochefort@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Ils seront transmis au conseil municipal, pour analyse et considération.

4. La demande visée est la suivante :

Dérogation – 466, rue du Père-Joseph-Jean

Cette demande de dérogation est déposée afin de permettre la construction d'un garage disposant d'une porte d'une hauteur excédentaire de 0,25 mètre. Le tableau ci-dessous résume la demande de dérogation mineure :

Nature et effet de la dérogation mineure	Article / Grille de spécification / Tableau	Norme
Permettre la construction d'un garage disposant d'une porte d'une hauteur de 2,75 mètres	Tableau 248.A (Règl. 820-2014)	La hauteur maximale permise pour la porte d'un garage est de 2,5 mètres

Le 1^{er} juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable.

5. Le présent avis public ainsi qu'une présentation visuelle de la demande de dérogation mineure peuvent être consultés :
 - a) sur le site Web de la Ville au : www.rimouski.ca/consultations
 - b) au Service du greffe, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 16^E JOUR DE JUIN 2021



Le greffier
Julien Rochefort-Girard, avocat